

Compte-rendu Conseil Municipal du 17 juin 2016

Présents : BIGLIA Jean-Paul, Maire, BONNARD Paul, BABOLAT Coraline, DURAND Maël, GIRAUD Sylvain, JANIN Éric, JACQUEMIN Emilie, JOUX Alexandre et LASSEIGNE Paul.

Secrétaire : Madame BABOLAT Coraline a été élue secrétaire de séance.

1-Régime indemnitaire: délibération RIFSEEP

Acceptation à l'unanimité du nouveau régime indemnitaire pour le personnel communal. Au 1^{er} juillet 2016 (administratif et social) et au 1^{er} janvier 2017 (technique).

2-Centre de première intervention: nouveau Comité Communal Consultatif

Le nouveau comité communal consultatif est composé comme suit :

- Président : BIGLIA Jean-Paul, Maire
- Chef de Corps membre de droit : HAYES Rosemary,
- Sapeur 1^{ère} classe titulaire : ZANDER Philippe
- Sapeur 1^{ère} classe suppléant : DESFARGES Joseph
- Représentant de l'administration, titulaire : BABOLAT Coraline
- Représentant de l'administration, titulaire : JOUX Alexandre
- Représentant de l'administration, suppléant : GIRAUD Sylvain
- Représentant de l'administration, suppléant : JACQUEMIN Emilie

3- Election d'un second suppléant : SIEA

Le conseil municipal DONNE un avis favorable pour la modification du règlement et des statuts du SIEA et nomme Maël DURAND en second suppléant.

4-Rapports eau et assainissement: Les rapports de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2015 ont été acceptés par l'ensemble des conseillers.

5-Le projet d'extension de l'EPORA

Le projet d'extension de l'Etablissement Public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA) sur le territoire du Département de l'Ain (EPF de l'Ain) est rejeté à l'unanimité.

6-Remboursement du sinistre de la borne à incendie

Acceptation d'un chèque de Groupama d'un montant de 2714,96 euros.

7 -Mise aux normes des bâtiments communaux pour l'accessibilité :

Le montant des travaux d'élèveraient hors taxe à environ 21 286,12 €. Une demande de subvention est adressée au Conseil départemental de l'Ain.

8 - Site Internet communal

La pagination actuelle du site Communal étant dépassée, l'évolution de celui-ci devient incontournable. L'achat d'un abonnement s'élevant à 228 € par an permettrait une meilleure gestion de celui-ci. Dans ce cadre là, des dons participatifs ont été faits à la commune. Ceux-ci ont permis de réunir la somme de 235 euros. L'ensemble du Conseil a accepté ces dons.

9 - FDSEA de l'Ain

Dans le cadre de l'édition d'une charte du voisinage entre agriculteurs et usagers de nos villages, il a été décidé de commander 5 livrets qui seront consultables en Mairie.